

ATELIER REGIONAL THEMATIQUE SUR
"POUR UNE GESTION PARTAGEE DES DECHETS
SOLIDES EN AFRIQUE
Cotonou 9-11 juillet 2002

LA GESTION DES DECHETS A DAKAR 1996-2002

Evolutions institutionnelles récentes et Impact sur le financement

Présenté par : Dr Djibril Doucouré
IAGU- Waste Net Sénégal

Préambule

Le système de gestion des déchets mis en œuvre dans la Région de Dakar intéresse les zones urbaines. Cette zone est constituée de la ville de Dakar, capitale économique et politique du Sénégal, et des villes de Guédiawaye, Pikine, Rufisque et de la Commune de Bargny.

Ce territoire couvre une superficie de 217 km² et abrite environ 2 millions d'habitants (285 714 ménages) plus de 54% de la population urbaine du Sénégal. La densité moyenne de 3.526 habitants au km².

La typologie de l'habitat y est très diversifiée allant de l'habitat planifié à l'habitat villageois.

Le réseau routier est long de 940 km de routes bitumées dont 240 km de voirie classée (grande voirie) et 700 km de voirie non classée (ou voirie communale). L'extension du réseau routier est en retard par rapport au développement rapide de l'habitat.

Dakar concentre 26% de sa superficie en équipements et espaces publics; les activités économiques représentent 8% de sa superficie et sont dominées par les secteurs secondaire et tertiaire.

Plusieurs systèmes de gestion des déchets ont été mis en place dans la région de Dakar avec des fortunes diverses ; ci-après est effectué l'économie des différentes expériences menées et un descriptif du système actuellement en cours.

I Le système de privatisation sans monopole : rappel

I-1 Contexte de l'émergence du système

A partir de 1986, la SIAS, sur la base d'une convention renouvelable de 5 ans signée avec la CUD, a assuré les prestations de nettoyage avec un effectif de 1355 personnes et un parc impressionnant de matériel sur tout le territoire de la CUD y compris les zones naguère géré de manière autonome. La SIAS est intervenue après l'échec du système mis en place avec une société privée la SOADIP de 1971 à 1984 en réponse aux défaillances de la régie municipale directe qui a eu cours des indépendances à 1971.

A partir de 1988 et de manière plus accentué à partir 1991, l'exécution des prestations a toujours connu des insuffisances notoires sur tout le territoire communautaire. Les motifs sont de plusieurs ordres : même tutelle pour la SIAS et la CUD, compte d'exploitation déficitaire pas de subvention ,personnel pléthorique, mauvaise gestion de l'équipement. Il faut noter que dès le départ, deux problèmes majeurs sont restés pendant avec la création de la Société :

- le statut de la SIAS, société d'économie mixte avec une participation majoritaire de l'Etat, la mettait sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur au même titre que la CUD
- le compte d'exploitation de la société était déficitaire et nécessitait une subvention de l'Etat non obtenue.

Aussi, plusieurs mesures de correction de ces manquements ont été notées.

Au niveau de la CUD

- mise en place de programmes d'urgence avec ajout d'allocation de 30 millions à la SIAS,
- organisation de journées de propreté avec la participation volontaire des populations.
- appel à contribution du secteur privé par contrat :

De Mars à Septembre 1992, la Société Sénégalaise d'Environnement (SSE), a procédé à l'éradication des dépôts sauvages pour un montant de 100 millions.

A partir du mois de Septembre 1993, la CUD a commis le Regroupement des Transporteurs de Benne du Sénégal (RTBS) par le biais de contrat, renouvelé à trois reprises, de location de camions benne et d'engins destinés à la collecte et l'évacuation des ordures ménagères; la main d'oeuvre utilisée dans le cadre de ce contrat était mise en place par une structure associative, la Coordination des Associations et Mouvements des jeunes de la Communauté Urbaine de Dakar (CAMCUD).

L'implication de la Sahélienne de Valorisation des Déchets (SVD), en Novembre 1994, portant sur la location de benne tasseuse et de polybenne, la main-d'oeuvre étant toujours issue de la CAMCUD.

- l'élaboration d'un système privatisé de gestion

Au niveau communautaire, on a noté :

- l'émergence d'initiatives privées par l'intervention des charretiers, de GIE.
- la participation accrue des ONG avec l'intervention de ENDA-TM dans la précollecte à Rufisque, AGETIP dans la collecte des ordures au niveau des Parcelles Assainies et dans les villages traditionnels de la Commune de Dakar,
- l'aménagement, par les populations de certains quartiers, d'enclos où les ordures des ménages sont obligatoirement acheminées; cet espace est géré par un gardien, rétribué sur la base de cotisations des ménages, qui procède après tri à l'incinération des ordures,
- la multiplication des opérations set-setal.

Au vu de cette situation, la SIAS a été dissoute en septembre 1995 et la CUD a mis en œuvre une phase transitoire par la signature d'une convention avec l'AGETIP de septembre 1995 à septembre 1996 pour la mise en œuvre du projet Emploi-jeune d'un montant d'un milliard CFA dans l'attente de l'exécution du système de privatisation plus élaboré dénommé Nouveau Système de gestion des ordures ménagères de la CUD.

I-2 Le schéma du système privatisé sans monopole

La planification du nouveau système privatisé du nettoyage, de la collecte, de l'évacuation et de la mise en décharge des ordures ménagères a voulu tenir compte de l'expérience des deux sociétés SOADIP et SIAS avec les objectifs ci-après :

- la maîtrise des coûts réels de la collecte et de la mise en décharge des ordures ménagères ;
- la maîtrise des paramètres de collecte (circuits, quantités de déchets, horaires, fréquence, ...)
- l'affectation d'équipements appropriés dans les différents secteurs,
- une meilleure gestion de la décharge de M'Beubeuss
- une meilleure gestion des équipements de collecte et de transport,
- le renouvellement à temps du matériel,
- la création d'emploi et la participation des populations dans la gestion de leur environnement immédiat;

- le développement de l'expertise des promoteurs privés nationaux dans le domaine de la gestion des ordures ménagères;
- l'instauration d'un cadre de concurrence entre les sociétés privées concessionnaires pour une meilleure qualité de service et de fait la disparition de la situation de monopole.

1.2.1 Les acteurs et leurs relations

1.2.1.1 Le réseau institutionnel

Ce système met en jeu les acteurs suivants : la CUD, AGETIP, le consortium Sénégalo-Canadien (CSC) , des sociétés privées, la CAMCUD, des GIE de quartier.

L'articulation entre les structures est la suivante: la CUD délègue la maîtrise d'ouvrage à l'AGETIP, au consortium Sénégalo-Canadien et à la CAMCUD la maîtrise d'oeuvre; l'exécution des prestations de nettoyage est confiée aux sociétés privées dans le cadre d'un appel d'offres qui leur concède les zones, lots indivisibles avec un maximum de 3 lots par société; ces dernières passent des contrats de sous-traitance aux GIE de quartier.

1.2.1.2 Rôle des acteurs

La CUD, maître d'ouvrage du projet et bénéficiaire, décide des orientations du projet et des correctifs nécessaires à y apporter, assure la supervision de l'ensemble en terme de planification et de contrôle.

L'AGETIP, le maître d'ouvrage délégué du système, en relation avec la CUD, fixe les termes de références et les différents cahier de charge pour la supervision et l'exécution du nettoyage, procède au paiement mensuel des factures présentées par les divers intervenants certifiés par les maîtres d'oeuvre et vérifiées par la CUD.

Le Consortium Sénégalo-canadien assure la supervision du contrôle des tâches, la gestion de l'entrée de la décharge publique de M'Beubeuss (pont bascule, collecte privée), la gestion du garage central.

La CAMCUD par le biais du GIE Get-Plus assure le contrôle des prestations des sociétés concessionnaires et des GIE , le suivi médical des manoeuvres.

Les Sociétés Concessionnaires, choisies par appel d'offres et au nombre de 6, assurent la collecte et le transport des ordures ménagères des neuf zones constitutives de la CUD et la gestion des plates-formes de la décharge.

Les GIE, au nombre de 109 pour 1542 membres issus des ASC et d'agents de l'ex-SIAS, fournissent l'équipage des camions pris en charge par les sociétés concessionnaires; assurent le balayage des rues (grandes artères et artères secondaires), la surveillance des coffres et le raclage de leurs alentours immédiats et la sensibilisation des populations du secteur

1.2.1.3 Relation entre acteurs

Les acteurs sont liés par des clauses contractuelles. Ainsi plusieurs documents ont été signés :

- CUD-AGETIP : convention de maîtrise d'ouvrage déléguée

- AGETIP-CSC : contrat de maîtrise d'oeuvre
- AGETIP-CAMCUD : contrat de maîtrise d'oeuvre
- AGETIP-SC : contrat de prestations de service
- CUD-SOCIETES CONCESSIONNAIRES : contrat de location vente des camions et engins acquis dans le cadre du nouveau système d'une durée de 5 ans (1996-2001)
- CUD-CONSORTIUM : convention d'équipement et de suivi du système, contrat d'affermage du garage central pour 5 ans
- CONSORTIUM-SOCIETES CONCESSIONNAIRES : relation d'entretien et de réparation des camions et engins
- SOCIETES CONCESSIONNAIRES-GIE : contrat de sous-traitance du balayage, de la collecte, de la sensibilisation, de la gestion des coffres

1.2.2 Le schéma technique et les résultats

1.2.2.1 Le périmètre d'intervention

Le territoire de la Communauté Urbaine de Dakar est divisé en 9 zones de collecte en sus de la décharge, chaque zone est divisée en secteurs avec des circuits de collecte pour les camions.

1.2.2.2 Equipements et infrastructures du système

Pour la mise en oeuvre du nouveau système de nettoyage, la CUD a acquis, dans le cadre de la convention la liant avec le Consortium Sénégalais-Canadien les équipements suivant :

- 12 bennes tasseuses à chargement avant (camions fourchettes) de 20 tonnes (32 m³) et 1200 conteneurs de 3,5 m³ ;
- 2 bennes tasseuses à chargement arrière de 28 m³
- un chargeur 966 ;
- un bulldozer D8 ;
- l'aménagement d'un garage central sis à Pikine ;
- un pont bascule installé à l'entrée de la décharge de M'Beubeuss ;
- un système informatique de traitement des données ;
- 14 camionnettes pick-up, un lot de pièces de rechange ;
- du petit matériel de nettoyage et du matériel de sécurité.

Cet investissement s'élève à 4 529 588 406 Frs remboursable sur cinq (05) ans. Onze des 14 bennes tasseuses sont mis en location vente aux sociétés concessionnaires du système. Les camionnettes sont mises à la disposition des services techniques de la CUD pour les missions quotidiennes de contrôle.

Les équipements des sociétés concessionnaires qui investissent de plus en plus dans le nettoyage par l'acquisition de camions adéquats (bennes tasseuses) et autres équipements de nettoyage. complètent ce parc.

1.2.2.3 Fonctionnement du système de collecte-transport

Le système a démarré en octobre 1996 sur la base de schémas d'organisation validés par la CUD et élaborés par les sociétés concessionnaires.

a- Collecte

Plusieurs types de collecte ont été effectués dans les différentes zones de la CUD dépendamment de la structure de l'habitat, de la voirie. La collecte porte à porte et par apport volontaire en F6 et F3 avec les équipements des sociétés concessionnaires, la collecte groupée par conteneur en F6, la reprise aux tas qui concerne l'éradication des dépôts sauvages sur autorisation.

b- balayage

16 GIE ont été spécialisés dans le balayage organisé en F3 pour les artères secondaires et en F6 pour et les grandes artères. Le balayage est effectué de jour sauf au Plateau où le secteur commercial est balayé de nuit en F6.

c- surveillance des conteneurs.

La gestion des conteneurs incluant leur surveillance et le raclage des alentours du ressort des GIE est effectué en F6. Des éléments sont spécifiquement affectés à cette tâche. Cependant, au vu du nombre des conteneurs un camion peut être spécialement mis à la disposition d'une équipe pour le raclage.

d- activités de sensibilisation et d'information

Il s'agit principalement d'informer les populations sur les horaires de passage des camions, les changements de fréquence ou de type de collecte, de sensibiliser sur la création des dépôts sauvages. Ces activités sont menées par les GIE mais aussi par la CAMCUD et les brigades de la DST notamment en ce qui concerne les dépôts sauvages.

e- activités de contrôle

Le Consortium effectue des contrôles de sondages. Les zones sont sillonnées pour vérifier l'état de salubrité, noter les défaillances des sociétés concessionnaires et des GIE. Un rapport mensuel est élaboré remis à l'AGETIP et à la CUD mentionnant également l'état du parc, les pannes survenues.

Les contrôleurs de secteurs font le point quotidiennement aux superviseurs qui rendent compte aux chefs de zone sur les opérations de collecte et de balayage, l'existence de dépôts sauvages, les débordements de conteneurs etc. Les chefs de zones en contact permanent avec les représentants des sociétés concessionnaires sur le terrain participent ainsi aux réglages nécessaires à la bonne marche du système. Les camions sans filet, les défaut de balayage, l'insuffisance des équipages, du petit matériel de nettoyage et de sécurité, le personnel absent et d'autres infractions sujettes à pénalités sont mentionnées.

f- Suivi-Evaluation

Un système radio est fonctionnel au niveau des camions fourchettes permettant le suivi de leur évolution dans les zones; ils sont connectés au garage central, à la DST et au CSC.

Les brigades de suivi de la CUD basées à la DST font des tournées quotidiennes pour vérifier l'état de salubrité des différentes zones, constater la présence du personnel ainsi que des

maîtres d'oeuvre. Sur la base de leur rapport quotidien, des opérations spéciales peuvent être menées en rapport avec les sociétés concessionnaires notamment pour l'éradication de dépôts sauvages.

Dans chaque zone il se tient une réunion hebdomadaire de chantier dans le local pris en location par la société concessionnaire et exigé dans le cahier des charges. Les intervenants de la zone y débattent des problèmes rencontrés et proposent les solutions idoines.

Tous les vendredis, une réunion hebdomadaire du comité de suivi composé de tous les acteurs opérationnels se tient au Building Communal pour les différents ajustements à opérer notamment pour les dysfonctionnements ou problèmes autres qui n'ont pas trouvé solutions au niveau de la réunion de chantier. Ce comité peut être élargi à tout individu ou groupe d'individus désirant des informations ou ayant un problème particulier dans son secteur.

Un rapport mensuel est produit par le Consortium Sénégalais-Canadien sur le contrôle des prestations, l'état de salubrité de la CUD, les activités du garage central et le tonnage rendu à M'Beubeuss.

1.2.2.4 L'élimination

Située à environ 27 km de Dakar et sur 600 ha, la décharge de M'Beubeuss reçoit les ordures ménagères pesées sur pont bascule équipé d'un système électronique où le préposé ne rentre aucune donnée sinon le n° du camion.

Trois tickets sont ensuite imprimés par l'appareil destinés au CSC pour la saisie, à la société concessionnaire et à la CUD. Ces deux derniers procédant à la vérification mensuel du tonnage rendu à la décharge déclaré par le CSC pour chaque concessionnaire.

Un GIE contrôle la nature des déchets, l'opération de dépotage au niveau des plates-formes. Si les déchets ne sont pas conforme, le préposé au pont bascule est averti et annotation est faite sur le ticket qui peut être annulé.

De 321 000 tonnes en 1998, la décharge a reçu une moyenne mensuelle de 38 080 tonnes en 2001 soit 457 000 tonnes l'année.

1.2.3 L'équilibre financier global

1.2.3.1 Ressources du secteur

Un budget de 300 millions par mois a été alloué par l'Etat pour financer le nettoyage dont 75 493 118 servent au remboursement de l'investissement. Ainsi le montant destiné à la rétribution des différents intervenants dans le nettoyage s'élève à 224 506 882 Frs.

La location des camions s'élève à 38 583 000 Frs CFA

1.2.3.2 Dépenses du secteur

Les GIE sont rétribués sur la base de devis estimatif. Les devis comprennent la rétribution d'un encadreur à 60 000 Frs et le reste est évalué sur 1740 Frs jour correspondant à un montant moyen mensuel de 40 000 Frs par individu si l'effectif du GIE correspond au nombre d'homme/jour requis. Le total payé aux GIE est de 57 943 370 Frs.

Les sociétés concessionnaires sont rétribuées sur la base du tonnage rendu à la décharge jusqu'à un plafond déterminé, et de la journée d'intervention pour les engins opérant au niveau des plate-forme de la décharge. Le prix à la tonne est estimé par rapport à la densité des ordures ménagères de la zone considérée. Pour 1998, la moyenne des sommes versées par mois est de 160 207 428 Frs pour la collecte et l'évacuation et de 19 654 024 pour la décharge.

Les maîtres d'oeuvre sont rémunérés pour un total de 11 749 235 Frs (GIE Get-Plus 3 950 000 Frs et CSC 7 799 235 Frs).

L'AGETIP prélève pour le contrôle externe du projet et le fonctionnement de ses services 5 % du budget des prestations de nettoyage soit en moyenne 11 250 000 Frs. Elle gère le budget et procéde au décaissement après présentation des factures des sociétés concessionnaires

Il faut comptabiliser les dépenses afférentes aux fonctionnement des services techniques dans le cadre de la gestion évaluées à 5 862 217 Frs CFA par mois.

Le bilan montre un déficit de 3 576 392 Frs CFA

BILAN FINANCIER

{PRIVATE }RESSOURCES FRs CFA	DEPENSES FRs CFA
300 000 000 budget	75 493 118 remboursement
38 583 000 location	57 943 370 GIE
	160 207 428 collecte
	19 654 024 décharge
	11 749 235 maîtres d'oeuvre
	11 250 000 AGETIP
	5 862 217 DST
TOTAL 338 583 000	342 159 392

I.2.4. Bilan global

I.2.4.1 Acquis et réussites

- intervention du secteur privé dans le système ;
- conscientisation des autorités sur le coût du nettoyage ;
- disparition de dépôts sauvage permanents ;
- la maîtrise des coûts ;
- le suivi de la production (données statistiques fiables) ;
- acceptation sociale du métier d'éboueur.

* le taux de couverture de plus de 90% ; Le taux de couverture de la collecte avoisine 90 % ; seuls quelques quartiers de MBao, Guinaw rail, etc.. et de Rufisque ne sont pas desservis à cause de l'inaccessibilité. Cependant des systèmes de précollecte ont été mis en place par notamment le biais de Enda-TM et se connectent au système conventionnel par le biais des coffres ou du système porte à porte. En moyenne 24 672 tonnes par mois ont été acheminées à la décharge pour 1997. Ce chiffre a augmenté à 26 391 t/mois en 1998 ce qui correspond à 880 tonnes par jour.

1.2.4.2 Insuffisances et contraintes

Insuffisances

- le garage central souffre d'un manque de personnel ;
- l'articulation des acteurs opérant notamment dans la maîtrise d'oeuvre pour un meilleur suivi du système ;
- le manque de plan adéquat de communication permanente ;
- l'insuffisance de la prise en charge médicale des techniciens de surface ;
- la complexité du montage institutionnel dont les liens contractuels imposés par la CUD peuvent être source de conflit (le matériel mis en location vente, l'exclusivité de l'entretien et de la réparation par le garage central mis en affermage au CSC) ;
- la courte durée des contrats des concessionnaires qui n'ont pas ainsi suffisamment de visibilité ;

Contraintes

- les liens de la CAMCUD avec les GIE compliquant leur gestion par les sociétés concessionnaires ;
- la non conformité de certains équipements ;
- la création de dépôts sauvages par des collecteurs privés (charrettes - chariots) ;
- le dépôt de gravats, de branchage et autres déchets sur la voie publique par des sociétés privées, des artisans, des charretiers et/ou les ménages ;
- le stationnement de longue durée des véhicules et la présence d'épaves la voie publique ;
- l'extension des marchés et leur fermeture tardive ;
- la forte présence de fine qui augmente le poids des ordures ;
- l'insuffisance de la participation de l'Etat (police d'hygiène, Gendarmerie et de la Police d'Etat) en vue de réprimander les infractions d'hygiène ;
- le mauvais état de la voirie notamment le tronçon menant à la décharge constitue un lourd fardeau pour le système en terme d'augmentation de la durée des rotations, d'augmentation des charges d'exploitation (crevaisson, cassure de lame, etc.) ;
- l'extension continue du territoire de collecte, cet urbanisation anarchique ne prend pas souvent en compte les VRD ;
- la croissance de la population notamment dans sa composante migration avec des populations qui n'ont pas intégré les normes de la vie urbaine ;
- le budget alloué au nettoyage ne suit pas l'évolution de la production des ordures ;
- le conditionnement des ordures n'est pas effectué par les populations (poubelles réglementaires)
- l'absence de poubelle sur la voie publique ;
- l'insuffisance du désensablement ;
- le nombre importants de terrains vagues sources de dépôts sauvages ;
- l'insuffisance dans la réglementation organisant le système ;
- l'occupation anarchique de la voie publique.
-

II Evolutions récentes de l'organisation de la gestion des déchets à Dakar 2000-2002

II-1 Phase transitoire

Aux insuffisances et contraintes notées ci-avant se sont ajoutées des remous internes au niveau de la CUD notamment la non-fonctionnalité du Comité de la CUD (pas de réunion, menace de retrait de l'institution communautaire par certaines villes, défaut de participation au budget de la CUD) .

Ainsi, les problèmes politiques ont occasionné la baisse drastique du budget de fonctionnement de la CUD et par ricochet de la DST organe de mise œuvre du système ; seule la ligne budgétaire dévolue au nettoyage a été pourvue à cette période. Ainsi le contrôle n'a plus les moyens de sa mise en œuvre faisant que les pénalités appliquées aux sociétés concessionnaires ont été reprises dès fois dans ce cadre au lieu d'être affectées aux autres aspects déficitaires de la gestion.

Aussi, les sociétés concessionnaires ne sont pas payées intégralement d'où une baisse sensible de la qualité des prestations de collecte-nettoisement du fait de la tendance a collecter le tonnage correspondant a la masse financière disponible, des états d'âme des contrôleurs dont les sorties étaient de plus en plus espacées, des relations tendues entre les Sociétés Concessionnaires et leurs banques ; les appels incessant de la CUD pour l'augmentation des finances n'ont pas reçu de réponse favorable.

Au vu de cette situation et du climat politique en vue des élections présidentielles, un Conseil Interministériel s'est tenu le 29 janvier 1999 sur le nettoyage de la CUD avec à la sortie la mise en place d'un Comité de Pilotage par arrêté Primatorial n°761 du 5 février 1999.

Ce comité est chargé de proposer des solutions durables au nettoyage et au traitement des ordures ménagères.

Le comité qui s'est adjoint les compétences de personnes ressources a fait une évaluation du système en cours et élaboré un rapport dont la validation a fait l'objet d'un atelier qui a regroupé tous les acteurs de la gestion des déchets à Dakar. Le rapport contient les orientations stratégiques et un plan d'action pour l'amélioration du système.

S'agissant des orientations stratégiques de mise en place dans le moyen terme d'un système durable de gestion des déchets , le comité a retenu des options de renforcement du mode de collecte, la mise en place d'une décharge contrôlée, la mise en place d'une structure de gestion soit en renforçant les capacités d'intervention de la DST de la CUD avec l'installation d'un observatoire d'alerte ou la création d'une Agence autonome, le financement durable du système reposant sur l'établissement d'une redevance sur les ordures avec comme support la facture d'électricité dans l'attente de l'aboutissement des réformes sur la fiscalité locale, l'encadrement juridique du système.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, trois études ont été commanditées :

- le cadrage institutionnel et la détermination du coût du nettoyage de la CUD (avril 1999)
- localisation d'un site de décharge contrôlé et détermination des incidences sur le coût du nettoyage de la CUD

- Evaluation du coût réel du nettoyage oct-nov 1999.

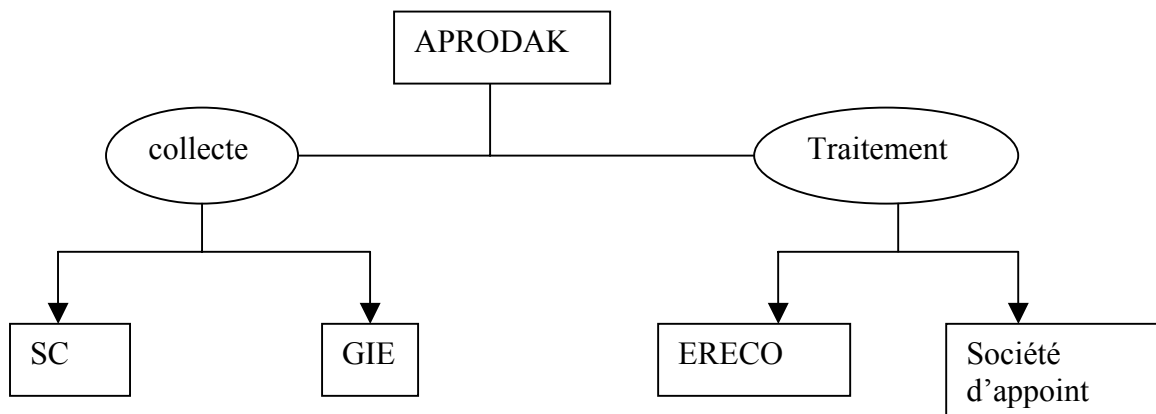
Aussi, un appel d'offres international a été élaboré et lancé en novembre 1999 concernant exclusivement le traitement des déchets et le dépouillement a été effectué en janvier 2000.

Du fait de l'approche des élections présidentielles de Mars 2000, les travaux et autres décisions concernant le système ont été suspendues.

Le secteur de la gestion des déchets a connu depuis lors plusieurs changements au niveau institutionnel. En effet :

- en mai 2000 : création de la Haute Autorité pour la propreté de Dakar PRODAK. Cette structure sous autorité de la primature a posé des problèmes dans sa fonctionnalité du fait même des aspects législatifs et réglementaires et du rôle des acteurs définis dans ces textes.
- En juillet 2000, la CUD a été officiellement dissoute
- En mars 2001 : création de l'APRODAK Agence autonome et opérationnelle pour la gestion des déchets de Dakar une composante des recommandations au niveau institutionnel du Comité de pilotage.

Les activités de la HAPD et de l'APRODAK ont généré des changements au niveau institutionnel. Ainsi, progressivement, le GIE GET-Plus, le Consortium Sénégalais-Canadien et l'AGETIP ont été sorti des activités du système pour une centralisation de toutes les activités de gestion au niveau de l'APRODAK dans le cadre d'une privatisation sans monopole avec cependant l'augmentation du nombre des sociétés concessionnaires du fait de subdivision des zones originelles. Ce système a eu cours après une brève incursion de la direction de l'Environnement dans les activités qui a commencé par une mise en place d'un processus d'élaboration d'un plan directeur de gestion des déchets sur le territoire national.



II-2 La situation actuelle

Elle découle des suites de la gestion de l'appel d'offres sur le traitement lancé en septembre 1999.

Le groupe Alcyon avait été choisi par les autorités auxquelles les techniciens avaient laissé le choix final de la société adjudicatrice. Un pré-contrat global, c'est-à-dire incluant la collecte a été signé en novembre 2000 avec le Ministère de l'Environnement. Ce pré-contrat a fait l'objet de beaucoup de réserves tant du côté des professionnels que du côté politiques (cf coupures de presse). A la suite de plusieurs modifications, le document final contractuel entre

le Gouvernement du Sénégal et la Société Alcyon a fait l'objet de signature en janvier 2002 avec toujours la même passion.

Les prestations prévues être menées sur toute l'étendue de la région de Dakar sont :

- le nettoyage des rues et des places publiques,
- la collecte et le transport des déchets solides urbains vers les sites de décharge ou de traitement,
- le traitement des déchets solides urbains,
- la gestion des décharges,
- la construction et l'exploitation des installations de traitement et le transfert des installations au maître d'ouvrage à la fin du contrat selon le mode BOT.

La durée du contrat Alcyon est de 10 ans pour la collecte et de 25 ans en ce qui concerne le traitement dans le cadre du BOT (mise en décharge à Dougar et Usine de traitement)

II.2.1 Les acteurs du système et leurs relations

L'APRODAK reste maître d'œuvre délégué chargé du suivi et du contrôle de l'exécution des prestations pour le compte du ministère de la Jeunesse, de l'Environnement et de l'Hygiène Publique ; elle dispose d'un corps de contrôleurs (20) et de trois équipes d'opérateurs qui se relaient au niveau de l'entrée de la décharge

La Société Alcyon S.A, titulaire du marché sous-traite les activités à trois délégués de service :

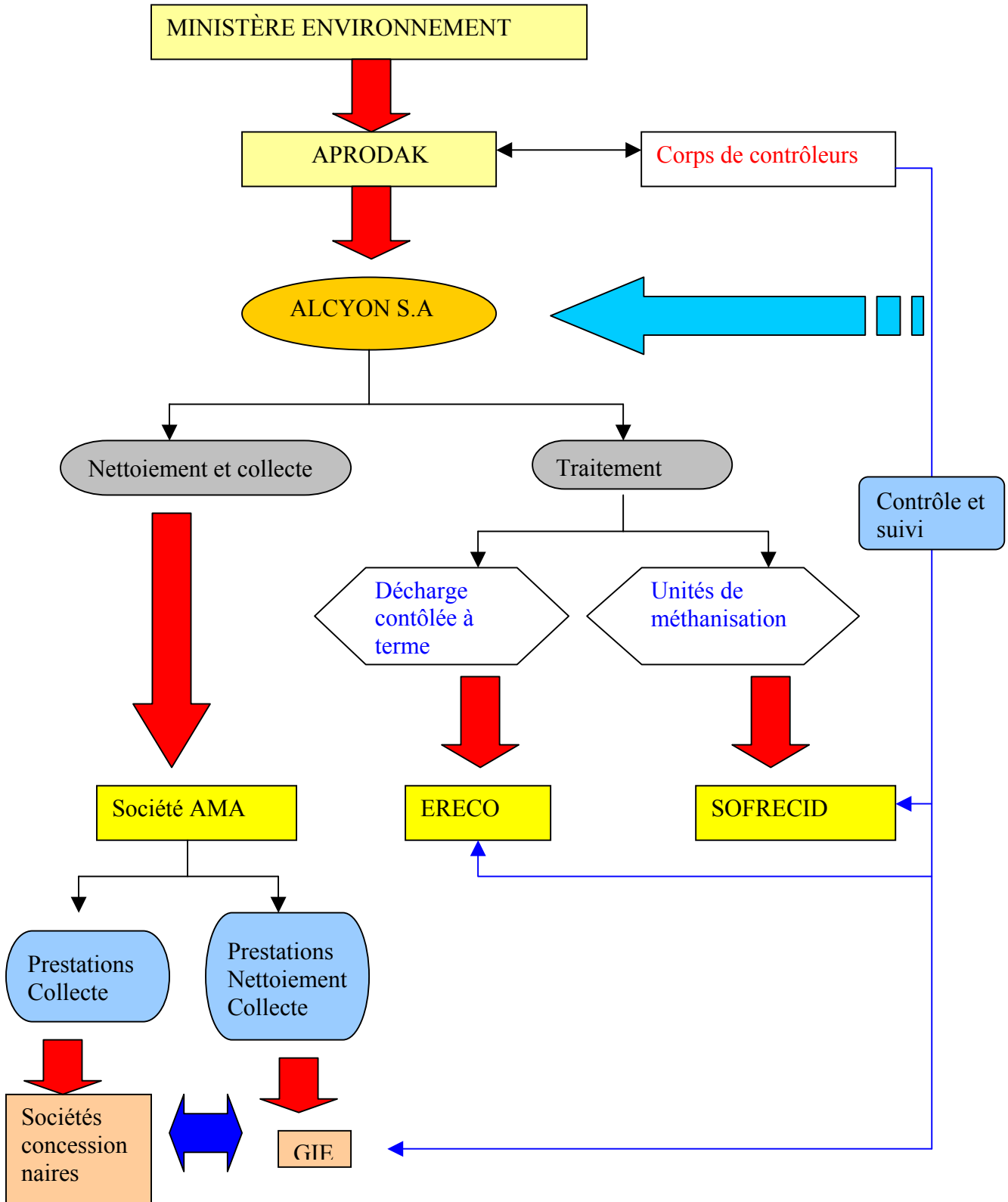
- AMA, Société Italienne chargée de l'organisation , de la logistique et de l'exécution des tâches de nettoyage et de collecte,
- ERECO S.a, chargée de l'organisation et de la logistique des tâches de gestion des décharges provisoires,
- SOFRESID S.A, du Groupe Bouygues, France chargée du projet de construction des usines de traitement.

La société AMA a sous traité une partie de ses prestations aux anciens concessionnaires locaux du système (voir tableau d'affectation des zones) dont le nombre va certainement diminuer dans le cadre d'un nouveau schéma d'organisation en cours d'élaboration. Il s'agit de la collecte des ordures ménagères, de la collecte des produits de balayage jusqu'au 31 mars 2002, du règlement des indemnités des GIE de manière provisoire. Cependant le balayage mécanique des grandes artères, l'équipement et la supervision des GIE pour le balayage manuel restent du ressort de AMA.

Les GIE : des **1600** agents regroupés dans 109 GIE au départ et affectés dans les différents secteurs pour assurer les tâches de nettoyage , de collecte et de surveillance il reste actuellement 1000 agents avec comme rémunération 80 000 CFA pour les président de GIE et 50 000CFA pour les agents. Le schéma définitif d'organisation n'est pas encore arrêté ; il était question de 65 GIE avec 10 a 15 agents.

L'organigramme ci-après montre le schéma organisationnel en cours actuellement

CADRE INSTITUTIONNEL SYSTEME DE GESTION DES DECHETS DE DAKAR



II.2.2 Fonctionnement du Système

Le système a démarré le 1^{er} mars 2002.

- La collecte

Dakar est provisoirement subdivisée en 12 zones gérées chacune par une entreprise (voir tableau d'affectation). La collecte porte à porte est le mode privilégié avec quelques points de collecte groupée où sont entreposés des conteneurs ou caisses de poly-bennes. Le transport est assuré par une centaine de bennes tasseuses de 6 à 20 tonnes avec un taux de couverture de plus de 80%. Les fréquences de collecte varient de 3 à 7 avec des horaires nocturnes et diurnes.

- le traitement

Actuellement les déchets sont encore acheminés à la décharge de Mbeubeuss dans l'attente de la réalisation de la nouvelle décharge contrôlée. A terme, le traitement sera effectué en sus de la mise en décharge contrôlée, par processus de méthanisation dont les sous produits attendus sont :

- l'électricité qui sera vendue à 35 CFA le Kwh
- l'eau potable par dessalement de l'eau de mer : le m³ sera vendu à 2000 CFA en vrac et 100000 CFA en bouteille et 20100 CFA la tonne de glace industrielle
- le compost vendu 15000CFA la tonne

Ceci impliquera la création de site de transfert et de tri pour la collecte au niveau des trois unités industrielles de traitement qui seront construites dans trois sites différents (Mbao, Bel Air, Sotiba).

- Suivi Evaluation

Le suivi de la collecte, du nettoyage, du transport et de la mise en décharge, est assuré par un corps de contrôleurs formés (de niveau bac et ayant moins de 30 ans) et motorisés dépendant directement de l'APRODAK et qui sont affectés dans toutes les zones et au niveau de la décharge. Les fiches de support de suivi sont remplies quotidiennement, synthétisées par le coordonnateur et remises au Directeur Technique.

Des commissions techniques sont organisées avec les concessionnaires et les techniciens de surface en cas de besoin.

II.2.3 Equipement du Système

Les équipements utilisés dans le cadre du système sont :

Pour la collecte

- des véhicules bennes tasseuses principalement (une centaine),
- des poly-bennes (une quinzaine),
- des bennes à ciel ouvert (une vingtaine),
- une fourchette pour lever les rares coffres (une trentaine) qui restent dans le système,
- des conteneurs de polybenne,
- quelque 150 caissonnettes installés dans deux (02) secteurs de la Médina.

Pour le Nettoyement

- du petit matériel de nettoyage (pelles, râpeaux, balais, brouettes, etc),
- quelques chariots,
- deux (02) voitures balayeuses intervenant seulement dans les grandes artères du plateau,
- une dizaine de bennes à faible capacités pour le ramassage des produits de balayage.

Pour la gestion de la décharge

- un pont bascule installé à l'entrée de la décharge de Mbeubeuss,
- Un indicateur relié aux capteurs du pont et muni d'une planche à billet qui permet d'établir les bulletins de pesage,
- une imprimante LX 300 pour élaborer les rapports journaliers des clients et des véhicules,
- un bulldozer D8 R et une pelle mécanique à chenille pour ouvrir les plates formes, étaler et régaler les déchets déposés.

II.2.4 Aspects financiers

l'Etat a mis en place un budget annuel de cinq milliards (5 000 000 000) de francs CFA pour la gestion des déchets solides urbains de Dakar. Le montant du contrat est de 420 millions par mois à décaisser par l'Etat dont 143 millions pour le traitement et 277 millions pour la collecte et le nettoyage. Les chiffres avancés auparavant étaient de 170 millions pour le nettoyage, 170,375 pour la collecte et 79,625 pour le traitement.

La société alcyon est rémunérée par l'APRODAK déduction faite des éventuelles pénalités ressorties par les activités de contrôle, libre à Alcyon de répercuter au responsable au niveau des contractants. Les sociétés concessionnaires sont rémunérées sur le tonnage rendu à la décharge à raison de 4500 CFA la tonne.

En compensation, la taxe sur les ordures ménagères est entièrement gérée par l'Etat, depuis la définition de l'assiette, l'émission et le recouvrement. Mais l'écart entre l'assiette potentielle et actuelle représente un manque à gagner de près de 63 milliards de FCFA. Quant à l'émission potentielle et actuelle l'écart s'élève à 2,2 milliards pendant que le taux de recouvrement tournait autour de 33% en 1996.

Les postes de dépenses prévues sont essentiellement les rémunérations relatives à la collecte, au nettoyage et au traitement.

Le budget de fonctionnement de l'Agence est de 600 millions par an.

II.2.5 Contraintes et insuffisances

Les contraintes majeures relatives à la gestion des déchets solides urbains sont essentiellement :

- l'absence d'un système de gestion des déchets spécifiques (gravats, déchets verts, objets encombrants, déblais) ;
- la non réglementation de la collecte privée ;
- le comportement indiscipliné de certaines populations ;
- l'insuffisance des équipements urbains ;
- le mauvais conditionnement des ordures à domicile ;

Les insuffisances notables sont :

- la non viabilité du système de financement ;
- la précarité, la fragilisation et la non responsabilisation de l'expertise nationale en matière de collecte
- la multiplicité des sociétés concessionnaires ;
- l'arrêt des investissements nationaux dans les équipements de nettoyage
- déperdition de ressources financières rares par l'allongement de la chaîne contractuelle et l'implication de structure non professionnelle dans la gestion
- la situation de monopole privé bien que plusieurs sociétés privées soient impliquées dans le système ;
- la perte d'emploi bien qu'une valorisation de la profession de technicien de surface semble être décidée
- une charge de travail accrue pour les techniciens de surface

Pour lever ces difficultés, les actions suivantes dont certaines sont déjà en cours d'exécution ont été envisagées :

- la mise en place d'une radio « FM ENVIRONNEMENT » dont les programmes vont démarrer très bientôt ;
- la mise en œuvre d'un programme de promotion de l'utilisation des poubelles réglementaires ;
- l'élaboration en rapport avec des partenaires (associations, artistes, RTS) et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation comportant des visites domiciliaires, des animations de quartiers, des spots audio visuelles, des sketches, des affiches ;
- des études sur la réglementation de la collecte privée et sur la gestion des déchets spécifiques ;
- la réalisation et l'implantation de mobiliers urbains (urinoirs, caissons) ;
- la mise à disposition par la sûreté nationale d'un peloton de police chargé de faire la patrouille au niveau des points sensibles.